



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_190-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 40

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Rapporteur : Corinne GONCALVES

Le Département de Haute-Loire a lancé un audit concernant les différents sites d'escalade de Haute-Loire en vue de publier un topoguide sur la discipline. En effet, ce sport, pratiqué par de nombreux licenciés (près de 2000 licenciés en Haute-Loire), est gage d'attractivité pour un territoire (bassin de population élargi allant de St-Étienne à Aubenas)

Toutefois, il relève des enjeux de sécurité forts. Ainsi, le site de Monistrol d'Allier ne peut pas aujourd'hui bénéficier de l'appellation « Site d'escalade » mais simplement « Terrain d'aventure ». De fait, la communication ne peut pas se faire auprès de cibles de prospects. Aucun investissement n'a été fait ces 20 dernières années sur le Rocher du Lion, aménagé par les pratiquants eux mêmes.

Les 80 voies rénovées permettront d'être communiquées et de valoriser une offre Escalade d'ampleur.

La consultation lancée par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay rentre dans le cadre de ses compétences aménagement et gestion des équipements touristiques présentant un intérêt structurant pour le territoire communautaire et activités de pleine nature.

La consultation concernant le projet de reprise du Rocher du Lion (8 secteurs) a permis de déterminer les coûts suivants à engager :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Reprise des voies et sécurisation	93 110 €	CD43	23 277,5 €	25 %
		Leader	51 210,5 €	55 %
		Agglo	18 622 €	20 %
TOTAL	93 110 €		93 110 €	100 %

Ce travail comporte une purge et une sécurisation des secteurs, le nettoyage et la reprise des ancrages (715) ainsi que la remise en état des sentiers d'accès.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme, Culture, Evènementiel et Sport du 14/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus de cette opération sachant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires au bon déroulement du projet cité en objet.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay; le jeudi 30 juin 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 
ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_190-DE